



## *Championnat de France des Collèges – Qualification Départementale – Vosges*

### *Règlement intérieur – saison 2021/2022*

#### **Article 1 :**

Le Comité Départemental des Clubs d'Échecs des Vosges organise la « Qualification Départementale du Championnat de France des Collèges ». Ce championnat par équipe et/ou individuel concerne exclusivement les élèves des collèges du département des Vosges.

Date des rencontres : du 15 janvier 2022

Lieu des rencontres : Collège La Haie Griselle – 25 chem. Épinette - 88400 Gérardmer

Ce championnat est ouvert à toute joueuse ou joueur licencié(e) FFE A ou B d'un club vosgien pour la saison en cours.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19, le tournoi se fera dans le strict respect du protocole sanitaire promulgué par la FFE en vigueur à la date du tournoi. Le Pass Sanitaire (double vaccination de plus d'un mois ou test négatif certifié de moins de 24 heures) est obligatoire pour tous les joueurs âgés de plus de 12 ans et 2 mois, ainsi que pour toute autre personne qui pénètre dans les locaux. Les personnes autres que les joueurs et les arbitres devront rester en dehors de l'aire de jeu. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les bâtiments et pendant le déroulement des parties d'échecs. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des joueurs qui devront en faire usage avant chaque nouvelle partie.

#### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les Règles du Jeu d'Échecs sont celles publiées par la FFE (Livre de l'Arbitre) dans leur dernière version officielle. Les appariements se feront au « Système Suisse » à l'aide du logiciel PAPI dans sa dernière version. Seuls les joueurs ayant fait contrôler leur licence FFE avant l'heure de clôture des inscriptions seront appariés pour la 1ère ronde.

#### **Article 3 : Cadence**

Cadence : 15 min KO homologation Fide

#### **Article 4 : Horaires**

Vérification des licences : le 12/01/2022 de 13h30 à 13h55

Clôture des inscriptions : 13h55

Clôture des Tournois : le 12/01/2022 vers 18h00

Dates et horaires des rondes :

- 1ère     ronde 14h00**
- 2<sup>ème</sup>    ronde 14h40**
- 3<sup>ème</sup>    ronde 15h20** (suivie d'une pose)
- 4<sup>ème</sup>    ronde 16h15**
- 5<sup>ème</sup>    ronde 17h00**

#### **Article 5 : Droits d'inscription**

Droits d'inscription : pas de droits d'inscription.



### **Article 6 : Classement**

Départage des exæquos : BUCHHOLZ et Cumulatif

Qualification pour la phase académique du Championnat de France des Collèges :

La phase académique se joue uniquement par équipes. Elle suppose de pouvoir présenter une équipe d'un minimum de 6 joueurs et de préférences 8 joueurs pour un collège donné. Si plusieurs collèges sont en mesure de présenter une équipe, le collège sélectionné sera celui qui aura obtenu le plus fort cumul de points pour les membres de son équipe.

### **Article 7 : Récompenses**

Des coupes seront remises aux 3 premiers de chaque tournoi.

Une médaille sera remise à toutes les joueuses et à tous les joueurs qui n'auront pas reçu de coupe.

### **Article 8 : Forfaits**

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard est considéré comme forfait.

Un joueur forfait n'est apparié pour une ronde ultérieure que s'il justifie son absence.

Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 43 79 58 17 en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

### **Article 9 : Fin de partie**

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur, ou en cas d'égalité le joueur ayant eu les Blancs, déclare le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Toutes les personnes présentes sont susceptibles d'apparaître sur des photos utilisées pour la promotion des échecs soit par les clubs d'échecs participants, soit par les journaux réalisant un reportage sur l'évènement. Les personnes qui ne souhaiteraient absolument pas apparaître dans un reportage photos doivent le signaler à l'organisateur avant la clôture des inscriptions.

### **Article 11 : Rappels**

- L'annexe A.4 du Livre de l'arbitre portant sur le jeu rapide sera en application dans tous les tournois.
- Les catégories Poussin et Petit Poussin auront droit à 2 coups illégaux, le 3<sup>ème</sup> entraînant la perte de la partie (art. 2.2.2 des homologations)
- Les joueurs doivent respecter « la Charte du joueur d'échecs » établie par la FFE.
- Les téléphones mobiles devront être éteints. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de



***Championnat de France des Collèges – Qualification Départementale – Vosges***

***Règlement intérieur – saison 2021/2022***

jeu, le joueur concerné perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.

- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre pourra entamer une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions si les faits sont avérés.
- Les joueurs doivent avoir une attitude convenable pendant et en dehors des parties d'échecs.
- L'analyse et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est Interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Les joueurs doivent éviter toute discussion concernant leur partie en cours de déroulement.
- Toute dégradation des locaux ou du mobilier entraînera une exclusion du championnat.

**Article 10 :**

Arbitre Principal : Jean-Pierre LIST arbitre AFO (1) M53018

Autre arbitre : MI Manuel VALLES arbitre AFC P09943

**Article 11 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Responsable de l'Accueil

L'Organisateur

Jean-Pierre LIST

Sandrine PERRIN

MI Manuel VALLES



## **CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS**

### **RESPECTER LES REGLES**

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### **RESPECTER L'ADVERSAIRE**

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

### **RESPECTER L'ARBITRE**

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

### **RESPECTER L'ORGANISATEUR**

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.
- Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).